

Le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 fixe les catégories de population et leur composition :

La population municipale : elle comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, ainsi que d'autres catégories recensées sur le territoire de la commune, les personnes détenues dans des établissements pénitentiaires, les personnes sans abri et les personnes résidant habituellement dans des habitations mobiles et qui constituent la population hors ménages.

La population comptée à part : elle comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur la commune.

La population totale : elle est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

## La population des communes

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le département des Vosges compte officiellement 372 016 habitants\* soit 6,69 % de la population du Grand Est avec une densité de 63,15 habitants par kilomètre carré (contre 97 pour le Grand Est et 117 pour la France métropolitaine). Ces chiffres caractérisent un département rural. Cette faible densité est entretenue par un maillage de petites communes encore très nombreuses : 72,4 % ont moins de 500 habitants et 84,2 % ont moins de 1 000 habitants. On dénombre 11 communes qui dépassent le seuil des 5 000 habitants.

Le département voit sa population diminuer depuis le début des années 80. Cette tendance, qui s'était atténuée dans les années 2000, repart à la hausse puisque entre 2009 et 2018 le taux annuel moyen de variation de la population s'établit à -0,24 %.

On peut tout de même constater derrière ce taux une disparité territoriale. Le département est partagé en 3 grands sous-secteurs :

- le massif à l'est concentre historiquement, par la présence ancienne d'activités textile ou industrielle, une part importante de la population notamment sur l'ensemble des communes au sud et le long de la Meurthe au nord;
- l'ouest du département, à forte dominante agricole, est relativement peu peuplé. Il couvre quasiment la moitié de la surface du département et s'articule autour de 3 petites villes de plus de 5 000 habitants : Neufchâteau (6 615 hab.\*), Mirecourt (5 325 hab.\*) et Vittel (5 213 hab.\*);
- la vallée de la Moselle concentre quant à elle une bonne partie des emplois vosgiens et s'inscrit dans une dynamique différente. En effet, on constate que les habitants délaissent les grandes villes au profit des périphéries des aires urbaines.

Le département connaît une diminution de population dans les bourgs centres. Ainsi, Epinal (31 938 hab.\*) et Saint-Dié-des-Vosges (20 079 hab.\*) perdent actuellement de la population au profit des communes de leur couronne péri-urbaine.

(\*nombre d'habitants, selon la population municipale INSEE 2015 au 1er janvier 2018)



